

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Désherbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Gesal Désherbant SUPER-RAPID

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, herbicide, liquide destiné à être utilisé sans dilution, 1000 ml

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO Jardin SA
Hegenheimermattweg 65
CH-4123 Allschwil
Suisse

Téléphone : +41 (0)61 486 20 00

Téléfax : +41 (0)61 486 20 01

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Info@compojardin.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse:145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Dés herbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

	EUH208	Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on. Peut déclencher une réaction allergique.
Conseils de prudence	: P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	Prévention:	
	P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	Intervention:	
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Produit phytosanitaire
Pesticide
Herbicide
produit fini

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Acide nonanoïque	112-05-0 203-931-2 01-2119529247-37	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	<= 3,1

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Dés herbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H317 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	<= 0,05
-------------------------------	------------------------	---	---------

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Appeler un médecin dans les cas graves.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée
Poudre sèche
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Désherbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Dans la proximité du feu les gaz toxiques peuvent former.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un respirateur à air comprimé équipé d'un masque intégral. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Lunettes de sécurité
Gants de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Désherbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles
- Durée de stockage : 2 a
- Température de stockage recommandée : 2 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acide nonanoïque	112-05-0		20 mg/m ³	

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Acide nonanoïque				58,8 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartment de l'Environnement	Valeur
Acide nonanoïque	Eau de mer	0,036 mg/l
	Eau de mer	0,036 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Désherbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

Protection des yeux	: Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)
Protection des mains	
Matériel	: Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
délai de rupture	: > 30 min
Épaisseur du gant	: 0,4 mm
Longueur des gants	: Type de gants standards.
Protection de la peau et du corps	: Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
Protection respiratoire	: Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Éviter l'inhalation des vapeurs.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
-------------------	--

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: blanc laiteux
Odeur	: caractéristique
pH	: 4,47, (20 °C) 4,12, Concentration: 10 g/l (20 °C)
Point/intervalle de fusion	: <= 0 °C
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C
Point d'éclair	: >> 100 °C
Taux d'évaporation	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: non inflammable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: 0,000061 hPa Méthode: OCDE ligne directrice 104 Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Dés herbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: 0,9958
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: 0,8 g/l Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active. (20 °C) pH: 5,0 Méthode: OCDE ligne directrice 105
	émulsionnable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 3,89 (20 °C) pH: 2,38 Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active.
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: > 400 °C
Viscosité Viscosité, dynamique	: 2,4 mPa.s
Propriétés explosives	: Non explosif Méthode: EEC A.14
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle	: 27,01 mN/m, 20 °C
	27,42 mN/m, 40 °C

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction exothermique avec bases.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Dés herbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de produits à éviter connus.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE
Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,1 mg/l
Méthode: Toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: Ligne directrice 402 de l'OCDE
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Composants:

Acide nonanoïque:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: Irritation dermique aiguë/corrosion.

Résultat: non irritant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Dés herbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

Composants:

Acide nonanoïque:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 14 DAY

Méthode: Irritation dermique aiguë/corrosion.

Résultat: Irritation de la peau

Substance d'essai: Nonanoïque (pélargonique)

Remarques: Le contact avec les yeux ou la peau provoque une irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux

Remarques: L'information fournie est basée sur les données (calculées) de substances similaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Composants:

Acide nonanoïque:

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: non sensibilisant

Substance d'essai: Nonanoïque (pélargonique)

Remarques: n'a pas d'action sensibilisante.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Composants:

Acide nonanoïque:

Génotoxicité in vitro : Espèce: Cellules de mammifère
Méthode: Toxicologie génétique: test de mutation génique in vitro sur cellules de mammifère.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Dés herbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

Résultat: négatif

Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

: Espèce: Cellules de mammifère
Méthode: Toxicologie génétique: test cytogénétique in vitro sur mammifères.
Résultat: négatif
Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

Acide nonanoïque:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Composants:

Acide nonanoïque:

Effets sur la fertilité : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

Acide nonanoïque:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Dés herbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

Acide nonanoïque:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 86,8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Le produit est une solution aqueuse diluée du mélange A < 25%. Le tableau ci-dessus montre les résultats obtenus (mélange A).

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 141 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: semi-statique
Méthode: Espèce Daphnie, test aigu d'immobilisation
Remarques: Le produit est une solution aqueuse diluée du mélange A < 25%. Le tableau ci-dessus montre les résultats obtenus (mélange A).

Toxicité pour les algues : CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 40,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Algue, test d'inhibition de la croissance.
Remarques: Le produit est une solution aqueuse diluée du mélange A < 25%. Le tableau ci-dessus montre les résultats obtenus (mélange A).

Composants:

Acide nonanoïque:

Toxicité pour les poissons : CL50 (pimephales promelas): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Nonanoïque (pélargonique)
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Nonanoïque (pélargonique)
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Dés herbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 60 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Nonanoïque (pélargonique)
Méthode: Algue, test d'inhibition de la croissance.

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo trutta (truite commune)): = 2,18 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): = 2,18 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): = 0,11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 94 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Composants:

Acide nonanoïque:

Biodégradabilité : Cinétique:
29 jr: > 75 %
Méthode: production du CO2
Substance d'essai: Nonanoïque (pélargonique)
Remarques: Facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Une contamination des eaux souterraines est peu probable.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Désherbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Non applicable

Composants:

Acide nonanoïque:

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.
- Emballages contaminés : Ne pas réutiliser les récipients vides, les mettre tels quels dans les poubelles ménagères.
- 02 01 08 : Déchets agrochimiques.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations nationales

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Dés herbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau.

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Numéro d'homologation : W 6824
Autorisé pour l'utilisation non professionnelle.
Il est interdit de réutiliser l'emballage du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Dés herbant SUPER-RAPID Art.-No 220202039

Version: 1.1

Date de révision:
17.10.2017

et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR